

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE TREIZIEME REUNION (APIRG/13)

(Sal, Cap Vert, 25-29 juin 2001)

Point 2 de l'ordre du jour : Examen de la suite donnée par le Conseil et la Commission de la Navigation Aérienne au rapport de la 12ème réunion du Groupe AFI de planification et de mise en oeuvre

(Note présentée par le Secrétariat)

Sommaire

Cette note présente la suite donnée par le Conseil et la Commission de Navigation aérienne au rapport de la 12è réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en oeuvre (APIRG).

La suite à donner par l'APIRG est suggérée au paragraphe 5.

1. **Introduction**

- 1.1 Après chaque réunion d'APIRG, le rapport de la réunion est examiné par la Commission de la Navigation aérienne et ensuite, par le Conseil de l'OACI. Pendant cet examen, la Commission et le Conseil prennent acte du rapport, formulent des observations y relatives et donnent des directives à l'APIRG, selon le cas. Qui plus est, la Commission de la Navigation aérienne et le Conseil peuvent prendre des mesures spécifiques concernant certaines conclusions du rapport, du fait que la suite à donner à certaines conclusions peut requérir l'approbation de la Commission ou du Conseil.
- 1.2 La suite donnée par le Secrétariat de l'OACI aux conclusions et décisions d'APIRG est alors dictée par le résultat des actions de la Commission de la Navigation aérienne et du Conseil tel qu'il a été indiqué ci-dessus.
- 1.3 La présente note informe l'APIRG des résultats des actions de la Commission de la Navigation aérienne et du Conseil concernant le rapport de la 12è réunion d'APIRG tenue à Tunis du 21 au 25 juin 1999.
- 2. Suite donnée par la Commission de la Navigation aérienne et le Conseil de l'OACI au rapport de la 12ème réunion d'APIRG
- 2.1 La Commission de la Navigation aérienne a communiqué le rapport de la 12è réunion d'APIRG à son groupe de travail sur les plans régionaux pour étude approfondie. Cette étude s'est faite le 28 octobre 1999, après quoi, la Commission elle-même s'est penchée sur ce rapport le 23 novembre 1999.

- 2.2 La Commission de la Navigation aérienne a pris acte du rapport de la 12è réunion d'APIRG et pris des actions concrètes au sujet des conclusions qui y ont été formulées tel qu'il ressort de l'Appendice à la présente note. Voici les faits saillants de l'examen de ce rapport par la Commission de la Navigation aérienne :
 - a) La Commission de la Navigation aérienne a noté avec satisfaction que le rapport de la 12è réunion d'APIRG contenait d'importantes conclusions découlant essentiellement des travaux des organes auxiliaires d'APIRG qui avaient examiné les questions de navigation aérienne de la région AFI dans le dessein d'améliorer la planification des installations, des services et des procédures de la navigation aérienne dans la région et de promouvoir leur mise en oeuvre. Il a été noté que le rapport de la 12è réunion d'APIRG a été bien structuré et que c'était un travail soigné qui attestait de la qualité du travail accompli par le groupe APIRG.
 - b) S'agissant de l'emport et du fonctionnement des transpondeurs de compte rendu d'altitude- pression et de l'ACAS II, la Commission a pris acte de la conclusion et a demandé à l'APIRG d'en faire une haute priorité;
 - c) Quant à la diffusion des produits AIS, la Commission de la navigation aérienne a fait observer qu'une approche similaire a été proposée aux termes de la Conclusion 10/21 d'APIRG s'agissant des produits du WAFS et des données OPMET. Par conséquent, la Commission a prié le Secrétaire général d'envisager l'élaboration d'une politique uniforme pour l'usage d'Internet comme moyen intérimaire ou de substitution pour la diffusion d'informations aéronautiques et autres données :
 - d) La Commission a pris note de la décision relative à la collecte et à la diffusion d'informations AIS sur le SADIS et du fait que le résultat de l'étude sera coordonné avec d'autres régions de l'OACI;
 - e) la solution proposée par l'APIRG s'agissant des problèmes informatiques posés par le passage de l'an 2000 a été notée.

3. Suite donnée par le Conseil au rapport de la 12è réunion d'APIRG

- 3.1 A la suite des actions prises par la Commission de la navigation aérienne, le Conseil a pris acte du rapport de la 12è réunion d'APIRG le 9 décembre 1999 en se fondant sur le rapport de cette Commission et il a pris des mesures spécifiques concernant certaines conclusions qui y ont été formulées tel qu'il ressort de l'Appendice à la présente note. Voici les points saillants de l'examen du Conseil :
 - a) S'agissant de la publication de la réglementation sur l' ACAS II, le Conseil a pris acte de la conclusion et a prié instamment les Etats d'en faire une haute priorité;
 - b) le Conseil a noté la Conclusion 12/21 (compte rendu et enquêtes des incidents ATS) et a exhorté les Etats à assurer le suivi de cette conclusion de manière active afin d'améliorer la qualité des services de la circulation aérienne dans la région .
 - c) S'agissant de la conclusion 12/22 (recyclage du personnel ATC), le Conseil a pris

- acte de cette conclusion et a instamment prié les Etats d'en assurer le suivi de manière active afin d'améliorer la qualité des services de la circulation aérienne dans la région;
- d) Pour ce qui est de la mise en forme du projet de document Plan de navigation aérienne de base et FASID AFI, le Conseil a noté la conclusion et a prié le Secrétaire général de prendre toutes dispositions utiles pour que ce document soit mis au point et publié à titre prioritaire ;
- e) Le Conseil a pris acte de la Conclusion 12/53 (élaboration d'une nouvelle partie pour le plan de navigation aérienne de base et le FASID traitant des facteurs humains et de la formation du personnel); l'examen de cette question se fera dans le cadre de la tâche n° PEL-9601 de la Commission de la navigation aérienne.

4. Suite donnée par le Secrétariat au rapport de la 12è réunion d'APIRG

4.1 La suite donnée par le Secrétariat au rapport de la 12è réunion APIRG sera présentée à la 13è réunion d'APIRG dans des notes distinctes.

5. Suite à donner par l'APIRG

5.1 l'APIRG est invité à prendre acte de la suite donnée par la Commission de la Navigation aérienne et le Conseil de l'OACI au rapport de sa 12 réunion tel que présenté dans cette note et son Appendice.

Examen par la Commission dela navigation aérienne et le Conseil des Conclusions et Décisions de la 12è réunion d'APIRG

Référence		Suite donnée par	Mesures proposées
Conc./Déc. No.	Page	Conseil/Commission	
Dec. 12/1	3-2	Commission Navigation	Emport et fonctionnement de transpondeurs de compte rendu d'altitude-pression et d'ACAS II
			A noté la conclusion et a demandé à l'APIRG d'en faire une priorité élevée.
12/2	3-2	Commission Navigation	Publication de la règlementation sur l'ACAS II
			A noté la conclusion et a exhorté les Etats à en faire une priorité élevée.
12/5	4-2	Conseil	Mise en oeuvre des aides visuelles
			A noté la conclusion ainsi que son lien avec la Recommandation 14/3 la réunion régionale AFI/7 et a prié le Secrétaire général de continuer à aider les Etats de la région AFI à résoudre le problème des ressources.
12/6	4-3	Conseil	Planification d'urgence d'aérodrome
			A noté la conclusion et a prié le Secrétaire général de faire en sorte que le rôle de l'OACI visé aux parties d) et e) de la recommandation soit de priorité élevée.
12/8, 12/9, 12/11, 12/12, 12/13, 12/15, 12/16 et12/17	4-5 à 4-10	Conseil	Conclusions relatives à l'amélioration des services de communications aéronautiques fixes et mobiles
			A noté les conclusions, a exhorté les Etats concernés d'assurer un suivi effectif et a prié l'APIRG de faire rapport sur les résultats des mesures de suivi prises par les Etats.
12/10	4-6	Conseil	Interconnection des réseaux VSAT
			A noté la conclusion et a prié le Secrétaire général de la porter à l'attention de l'ASECNA et de l'Afrique du Sud.

12/19	4-11	Conseil	Mise en oeuvre des routes ATS
			A noté la conclusion et s'agissant de la partie b) a prié le Secrétaire général d'aider les Etats, selon les besoins.
12/20	4-11	Conseil	Contrôle régional
			A noté la conclusion et a exhorté les Etats à accélérer la mise en oeuvre du contrôle régional en raison de son incidence positive sur la sécurité.
12/21	4-12	Conseil	Compte rendu et enquête des incidents ATS
			A noté la conclusion et a instamment prié les Etats d' en assurer un suivi effectif afin d'améliorer la qualité des services ATS dans la région.
12/22	4-12	Conseil	Recyclage du personnel ATC
			A noté la conclusion et a instamment prié les Etats d' en assurer un suivi effectif afin d'améliorer la qualité des services ATS dans la région.
12/23	4-12	Conseil	Application uniforme de l'évaluation des compétences du personnel ATS
			A noté la conclusion et a exhorté les Etats d'en assurer un suivi effectif afin d'améliorer la qualité des services ATS dans la région.
12/27	4-15	Commission Navigation	Diffusion des produits AIS
		T tavigution	a)a noté la conclusion et son lien avec la Conclusion 10/21 d'APANPIRG concernant les produits du WAFS et des données OPMET; b) a insisté sur la nécessité pour les Etats d'améliorer leur RSFTA; et c) a demandé au Secrétariat de proposer, dans le cadre de la tâche n° AIS/9806 de la Commission de la navigation aérienne, une politique d'utilisation d'Internet en tant que moyen intérimaire ou de substitution pour la diffusion des informations aéronautiques et autres données.

12/30	4-15	Conseil	Fourniture des services Recherches et Sauvetage A noté la conclusion et exhorté les Etats à
			redoubler d'efforts pour la mise en oeuvre des services SAR.
Décision 12/37	4-17	Commission Navigation	Collecte et diffusion d'informations AIS sur le SADIS
			A noté la décision et le fait que le résultat de l'étude sera coordonné avec d'autres régions de l'OACI.
12/38	4-18	Conseil	Engagements techniques et financiers envers le SADIS
			A noté la conclusion et le fait que suite à l'action du Conseil sur la Conclusion 40/29 de la quarantième réunion du GEPNA, le Secrétaire général avait invité les Etats bénéficiant de la diffusion du SADIS, mais ne participant pas encore au mécanisme de recouvrement de coûts volontaire du SADIS, d'envisager de le faire.
12/41	4-19	Commission Navigation	Problèmes informatiques posés par le passage à l'an 2000
			A noté la solution proposée par l'APIRG et le fait que le Secrétariat la prenait en compte dans le cadre des dispositions prises par l'OACI sur cette question.
12/42	4-19	Conseil	Recouvrement des coûts d'assistance météorologique à l'aviation
			A noté la conclusion et a prié le Secrétaire général de la porter à l'attention des Etats.
12/48	4-23	Conseil	Dispositions de financement dans le cadre du banc d'essai d'EGNOS en région AFI
			A noté la conclusion ainsi que son lien avec la Recommandation 13/4 de la réunion régionale AFI/7 et a prié le Secrétaire général de tenir les Etats AFI au courant des résultats de ces dispositions.

12/50	4-25	Conseil	Alignement des procédures d'amendement du FASID
			A noté la conclusion et a prié le Secrétaire général de formuler des propositions concrètes à ce sujet.
12/51	4-25	Conseil	Mise au point du document Plan navigation aérienne de base et FASID AFI
			A noté la conclusion et prié le Secrétaire général d'assurer la mise au point et la publication de ce document à titre prioritaire.
12/53	4-25	Commission Navigation	Elaboration d'une nouvelle partie du Plan de navigation aérienne de base et du FASID AFI traitant des facteurs humains et la formation du personnel.
			A noté la conclusion et le fait que cette question fera l'objet de l'examen dans le cadre de la tache n° PEL-9601 de la Commission de la navigation aérienne
12/56	5-1	Conseil	Stratégies institutionnelles pour s'attaquer aux carences et lacunes observées dans le domaine de la navigation aérienne aux aéroports dans la Région AFI.
			A noté la conclusion, a exhorté les Etats d'en tenir compte et a prié le Secrétaire général de faire rapport sur les résultats obtenus par le biais d'APIRG.
12/57	5-1	Conseil	Approche coordonnée pour résoudre les problèmes chroniques
			A noté la conclusion et prié le Secrétaire général de poursuivre cette question activement et de faire rapport des résultats obtenus par le biais d'APIRG
12/58	5-1	Conseil	Approche sous-régionale intégrée pour remédier aux lacunes et carences
			A noté la conclusion et a prié le Secrétaire général de la porter à l'attention des Etats et de faire rapport des résultats obtenus par le biais d'APIRG.

12/61	6-1	Conseil	Composition d'APIRG
			A approuvé la conclusion y relative.